

N/REF : 30/09/2025 13H56 C:264886 I:36607

V/Email reçu le Mardi 30/09/2025 a 13H56

SELON DEVIS N° 5090095

**ASSOCIATION SOLIDAIRE DES
PRIMEVERES
16 AVENUE DU RACHAIS
38320 POISAT**

IMMEUBLE : rachais
16 avenue du rachais
38320 POISAT

Fontaine, le 14 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 16 RACHAIS - LGT DE M.MANGIN - TEL- *0476254705*

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5090095 du 24/09/2025 d un montant de
1129,05 TTC

Donneur d'ordre : M. mangin

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

AFFICHAGE COUPURE D'EAU - 48H A L'AVANCE
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.MANGIN
COUPURE D'EAU PAR LE SERVICE DES EAUX DE LA VILLE
FERMETURE DE LA VANNE DE LA MAISON
CASSE DE LA DALLE
REPLACEMENT DU TUYAU PLYMOUTH EN DIAM 25 SUR 4ML
FERMETURE DE LA DALLE A L'AIDE DE CIMENT
REMISE EN EAU
CONTROLE BON ETANCHEITE
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

NOUS NE PRENONS PAS EN CHARGE LES EMBELLISSEMENTS

NOTRE INTERVENTION DU 10/10/2025

OBSERVATIONS : TM TT Email envoyé le 25/09/25 a 10H00 M. mangin
AH TT Email envoyé le 24/09/25 a 17H02 M. mangin
Suite a donner : OUI. Le 07/10/2025 a 16:40

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.
Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1026,41	1026,41
	TOTAL H.T.		1026,41
	T.V.A. a 10,00%		102,64
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>1129,05</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN